

**PRESENTS** : SAUMON Jean-Louis, DARTIGOLLES Christian, DAURIAN Michel, GOURGUES Gregory, DILLAR Yves, LAULAN Christine, ORLIK Sylvain,  
**Absents** : SAPHORE Christine, BUSSY Nicolas, BOUQUET Jocelyne, DE LAMBERT Laurence  
**Secrétaire de séance** : LAULAN Christine

### **D 22-2019 INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la prise de fonction de M. Tarik BENJELLOUN au 1<sup>er</sup> août 2019, il convient de prendre une nouvelle délibération relative aux indemnités de conseil.

*Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Tarik BENJELLOUN Receveur, le taux de 50 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982. Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **D 23-2019 RECENSEMENT POPULATION 2020 – AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de désigner un agent recenseur d'enquête afin de réaliser les opérations de la collecte du recensement qui aura lieu en 2020 du 16 janvier au 15 février ;  
*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents De désigner Mme Laëtitia FRECHE-DUBILLE, secrétaire de mairie comme agent recenseur d'enquête chargée de la collecte du recensement auprès de la population.*

### **D 24-2019 TARIFS COLUMBARIUM**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 8 avril 2019 par laquelle le conseil municipal a fixé les tarifs des concessions au columbarium.

Le columbarium constitue un espace de 18 cases, de 3 différentes tailles pouvant contenir 4, 3 ou 2 urnes, qui seront proposées aux familles des défunts.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Il propose de revoir les tarifs fixés précédemment, au vu de la réflexion menée avec les pompes funèbres concernant la contenance des alvéoles.

*Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré à l'unanimité,*

***Décide de modifier et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des cases au columbarium, à compter du 10 décembre 2019 : 300 € pour toutes les tailles d'alvéoles cinéraires (grandes, moyennes et petites)***

### **D 25-2019 PROJET SECHOIR « AU COMTE »**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du rendez-vous du 27 novembre avec Karine SEGUIER et Thierry Pouget (Service des aides aux communes) de Gironde Ressources.

Il est exposé le fait que le CAUE et Gironde Ressources ont conseillé à la commune de réhabiliter le séchoir en deux logements locatifs plutôt qu'en un logement locatif et un garage communal.

*Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal :*

- *s'accordent sur la perspicacité de ces conseils et souhaitent – à 6 voix pour et une abstention – lancer le projet de réhabilitation du séchoir en deux logements, l'aménagement d'un parking et d'une liaison douce vers l'église,*
- *autorisent Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès d'architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et l'aménagement global du parking et de la liaison douce.*

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- **FESTIVITES DE FIN D'ANNEE**

- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 4 janvier 2020 à 18h30
- Monsieur le Maire contactera M. MAUROS afin de fixer la date du repas des aînés.

- **SECHOIR COMMUNAL « AU COMTE »**

Prendre contact avec l'assurance SMACL afin que le séchoir soit intégré dans les bâtiments à couvrir par l'assurance multirisque.